



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Redon, le 23/11/2015

Commission de suivi de site

SEI – site de La Dominelais

Compte-rendu de la réunion du 28/10/15

M. TARDIEU, sous-préfet de Redon, a présidé le 28/10/15 la réunion de la commission de suivi de site du centre de stockage de déchets non dangereux de la société Séché Eco Industries (SEI) à La Dominelais. Cette réunion s'est tenue dans les locaux de la mairie de La Dominelais à compter de 9h30. Étaient présents :

1. Collège « administrations de l'Etat »

- M. Jordi THIEBAUT, représentant le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- Mme Marie-Isabelle PERAIS, représentant le directeur départemental des territoires et de la mer,
- M. Christian ENFRIN, représentant le directeur de la délégation territoriale d'Ille-et-Vilaine de l'agence régionale de santé,
- M. Philippe JOUSSAIN, représentant le chef du service départemental d'incendie et de secours.

2. Collège « élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale »

- M. Alain DAVID, représentant la communauté de communes du Pays de Grand-Fougeray et président de cette communauté,
- M. Jean-Eric BERTON, représentant la commune de La Dominelais et maire de cette commune,
- Mme Catherine LUCAS, 1^o adjointe au maire de La Dominelais,
- Mme Nadine DREAN, représentant le GIP du pays de Redon – Bretagne sud.

3. Collège « riverains ou associations de protection de l'environnement »

- M. Paul PEGEAUD, membre de l'association Eau et Rivières de Bretagne,
- Mme Christine RIBOT, représentant le comité des riverains.

4. Collège « exploitant de l'installation classée »

- M. Patrice COUTURIER, directeur de la société Séché Eco Industries,
- M. Laurent ROEDINGER, responsable d'exploitation de la société Séché Eco Industries,
- Mme Caroline SZAWROWSKI, assistante qualité sécurité environnement de la société SEI,
- M. Philippe RUAT, directeur des laboratoires de Séché Environnement.

5. Collège « salariés »

- M. Romain LEPRINCE, salarié protégé et élu du comité d'entreprise de la société Séché Eco Industries.

Assistait également à la réunion :

- M. Jean-Michel PETIT, service de l'animation territoriale, sous-préfecture de Redon.

I – Approbation du compte-rendu de réunion de la CSS du 30/06/15

Le compte-rendu de la réunion du 30/06/15 est approuvé sans remarques particulières, de même que le règlement intérieur modifié de la CSS ci-joint.

II – Présentation par la DREAL du rapport d'inspection du 10/08/15

M. THIEBAUT présente aux membres de la CSS les résultats de l'inspection du site de La Dominelais.

- Contrôle annuel des installations électriques

Le dernier contrôle des installations électriques a été réalisé le 04/12/14 par la société Bureau Veritas. Le rapport fait état de 19 observations dont 12 récurrentes, c'est-à-dire qui ont déjà été soulevées lors du contrôle précédent. La société SEI a fait valoir que les travaux de correction ont été réalisés et a présenté les factures correspondantes.

- Plate-forme de mâchefers

Lors de l'inspection, il a été constaté que la plate-forme était trop petite pour les quantités de mâchefer stockés. L'exploitant a précisé qu'un agrandissement serait réalisé en 2016, permettant de passer de 1500 à 2000 m².

- Désenfumage

Le bâtiment de tri ne dispose pas de système de désenfumage conforme. L'exploitant indique que plusieurs prestataires ont été sollicités et que les travaux seront exécutés en 2016.

- Etat de remplissage de l'installation

L'arrêté préfectoral prévoit que l'exploitant joigne à son bilan d'activités annuel l'historique de remplissage du site et les capacités de stockage restantes. L'exploitant s'engage à ce que ces informations soient désormais ajoutées au rapport d'activités annuel présenté en CSS.

III – Proposition de modification de la composition de la CSS

M. le maire de La Dominelais souhaite faire passer la représentation de sa commune au sein de la CSS d'un représentant à trois. M. le sous-préfet rappelle que l'augmentation du nombre de représentants d'un collègue n'a pas d'incidence sur le poids du vote de ce collègue.

Pour faire suite à la demande de M. Berton et après délibération du conseil municipal, il proposera au préfet la désignation de 2 titulaires et d'un suppléant représentant la commune de La Dominelais.

Cette modification de la composition de la CSS est adoptée à l'unanimité des membres présents.

IV – Questions diverses

***Déblais du groupe Vinci**

En réponse à une question de M. Pegeaud sur la gestion des déblais produits par le tunnelier du métro de Rennes (sujet abordé lors de la précédente CSS du 30/06/15), M. Couturier fournit plusieurs informations nouvelles.

Le tunnelier génère des déchets extraits du sol, appelés «marins». Ces déblais sont relativement humides et marqués par des traces d'antimoine.

La SEMTCAR (maître d'ouvrage) et le groupe Vinci (constructeur) ont constaté cette difficulté après le début des travaux (printemps 2015) :

- présence d'antimoine (Sb) dans les déblais à des teneurs supérieures au seuil « déchet inerte » (seuil = 0,06 mg Sb/kg MS) retenu pour leur usage en carrière ou décharge de déchets inertes,
- dépôts de boues lors du transport de ces déblais entre Rennes et les sites de dépôt (carrière de Mernel et sablière du Rheu, notamment).

La SEMTCAR et Vinci ont annoncé une production de déblais à hauteur de 500.000 m³ pendant deux années. En mai 2015, la société SEI a été sollicitée pour accepter ces déblais en « installation de stockage de déchets non dangereux » (ISDND) à La Dominelais ou proposer toute solution technique adaptée.

SEI a précisé dans un premier temps que les « marins » devaient être asséchés pour être rendus pelletables et acceptables en ISDND. L'exploitant a proposé une solution de tri-caractérisation des déblais afin de pouvoir diriger les marins vers les exutoires adaptés selon leur niveau de pollution en antimoine (« inertes » vers ISDI et « non inertes » vers ISDND).

Ainsi SEI a déposé le 09/06/15 un dossier en préfecture pour créer une plateforme de tri-caractérisation des déblais sur le site de La Dominelais et adapter la capacité annuelle autorisée à cette problématique ponctuelle et exceptionnelle.

Concomitamment, l'exploitant a proposé d'accueillir les déblais du tunnelier en stockage sur l'ISDND, le temps que le dossier administratif soit instruit et que la plateforme de tri-caractérisation des terres soit construite.

SEI a accueilli environ 64.500 tonnes de déblais en ISDND entre le 10/06 et le 20/07/15, permettant ainsi à Vinci et à la SEMTCAR de ne pas interrompre le chantier de creusement du tunnel (1 journée d'arrêt coûte 100.000 € HT).

Préalablement à ces apports, SEI avait informé M. le maire de La Dominelais. Celui-ci fait remarquer que les services de la mairie ont été submergés d'appels téléphoniques relatifs à l'augmentation du trafic des poids-lourds. M. le sous-préfet rappelle que c'est au maître d'ouvrage de prévenir les élus et l'exploitant à chaque fois qu'il y a une modification des conditions d'exploitation d'un site.

Parallèlement aux propositions de SEI, la SEMTCAR a cherché d'autres solutions. Parmi celles-ci, elle a retenu une solution de remblaiement de carrière à Janzé proposée par la société Lafarge Granulats. A compter du 21/07/15, cette carrière a accueilli les déblais du tunnelier (jusqu'à un maximum de 200 poids-lourds par jour).

Des analyses sont réalisées à la demande de la SEMTCAR et de Lafarge pour caractériser les déblais accueillis sur la carrière de Janzé. Les seuils « déchets inertes » ont été rehaussés d'un facteur 3 pour admettre les déblais potentiellement marqués par l'antimoine dans cette carrière.

Les riverains et la commune de Janzé ont sollicité la préfecture et la société Lafarge afin d'adapter les flux de poids-lourds et limiter les nuisances. Les sociétés SEMTCAR et Lafarge envisagent de ne pas dépasser un quota de 160 poids-lourds par jour. La SEMTCAR recherche des solutions de délestage alternatives.

SEI a rencontré la SEMTCAR et la DREAL le 21/09/15 pour discuter des solutions complémentaires qu'elle peut proposer. Parmi ces solutions figurent la plateforme de tri-caractérisation des terres et l'ISDND de La Dominelais. Ces deux techniques complémentaires présentent l'avantage d'être menées sur un seul et même site, mais aussi de déterminer le niveau effectif de pollution afin d'ajuster les solutions techniques aux problématiques réelles.

* M. le maire informe la CSS d'un sujet qui n'est pas son objet : la compensation d'une zone humide sur le territoire de la commune de La Dominelais.

La réalisation de l'axe Rennes-Redon en voie rapide traverse une zone humide qu'il convient de compenser sur des terres qui font partie du territoire de la commune de La Dominelais. Il appartient au Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, maître d'ouvrage, d'informer et de consulter M. le maire sur les modalités de réalisation de cette opération.

M. TARDIEU remercie les participants et les informe que la prochaine Commission de suivi de site aura lieu **le lundi 23 mai 2016 à 9h45** dans les locaux de la mairie de La Dominelais. La séance est levée à 11h00. Comme annoncé, M. le sous-préfet n'assiste pas à la visite du site qui suit la réunion en mairie.

Le président,
pour le préfet et par délégation
le sous-préfet de Redon,



Guy TARDIEU

Visite du site

Lors de la visite du site à laquelle participaient notamment M. Berton, maire de La Dominelais, Mme Lucas, première adjointe, et Mme Ribot, M. Couturier a présenté la plate-forme de tri des terres qui couvre 5000 m². Cette plate-forme comporte 27 alvéoles délimitées par des murs en béton et aménagées sur une aire étanchéifiée, ainsi que des bassins de stockage récupérant les eaux de ruissellement des alvéoles et deux filtres de traitement de ces eaux.